



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médias

Question écrite n° 100468

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le rapport du club Averroes sur la diversité dans les médias qui lui a été remis récemment. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des conclusions qu'il a tirées de la lecture de ce rapport.

Texte de la réponse

La question de la diversité et de la représentation de la société française par elle-même est centrale : il en va de notre capacité à « vivre ensemble », de notre volonté de réconcilier l'idée républicaine et la réalité diverse, complexe, multiculturelle de la France du XXI^e siècle. Il existe une forte attente en faveur d'une politique volontariste d'intégration et de promotion active de la diversité de la société française, en particulier dans les médias audiovisuels, la diversité dans ce secteur étant un levier majeur pour mobiliser l'opinion et changer les mentalités. Nombreux sont ceux qui estiment en effet que les médias ont un rôle déterminant pour favoriser l'intégration des minorités et notamment des populations issues de l'immigration dans la société française. Plusieurs rapports récemment rendus publics ont abordé cette question. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a mis en place un « Observatoire de la diversité dans les médias ». C'est un outil important car il permet de mesurer régulièrement les progrès accomplis ou le chemin qui reste à parcourir par les chaînes de télévision dans ce domaine. La Haute autorité pour la lutte contre les discriminations (HALDE), la Commission SPITZ mise en place par le Commissaire à la Diversité et à l'Égalité des chances, le comité permanent pour la diversité, organe interne à France Télévisions présidé par Monsieur Hervé Bourges, ont également publié des rapports et analyses au cours de l'année 2010. Le rapport du Club Averroès a un double mérite : d'abord il embrasse un champ de recherche et d'analyse qui n'est pas seulement limité à la télévision mais ouvert à la radio, à la presse écrite, à la publicité, à la bande dessinée, aux jeux vidéo. En outre, il ne propose pas seulement une analyse quantitative, mais aussi qualitative. L'objectif est d'inciter les médias à une représentation équitable de la diversité sociale et ethnoculturelle sur les écrans. Le constat est partagé par l'ensemble des analyses précitées. Il s'agit désormais d'agir et d'avancer. Dans cette perspective, il est nécessaire, afin de prolonger et de mettre en cohérence l'ensemble des contributions produites sur la question, que se tienne désormais au ministère de la Culture et de la Communication une journée de travail annuelle sur les thèmes de la culture, des médias et de la diversité, qui réunirait institutions (HALDE, CSA, chaînes de télévision et de radio, opérateurs culturels) et associations (comme le club Averroès) afin d'éviter la dispersion des initiatives dans ce domaine, de rendre l'action publique plus efficace et de favoriser l'échange. Les services du ministère de la Culture et de la Communication se voient également confier la mission de donner suite, avec toutes les parties concernées, aux propositions des différents rapports publiés sur la diversité dans les médias, en incluant dans cette problématique la presse écrite et la radio, voire le jeu vidéo. S'agissant des médias de service public, dont la diversité est une des missions dans lesquelles la télévision publique se doit d'être exemplaire et de montrer la voie, les objectifs d'une véritable politique de promotion de la diversité, y compris en termes de ressources humaines, devront figurer dans le nouveau contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions en cours de négociation. Enfin, le ministère de la Culture et de la Communication va s'engager dans

la procédure de certification AFNOR pour obtenir le label Diversité. Du fait de ses missions, ce ministère doit se montrer exemplaire. Les opérateurs et établissements publics placés sous sa tutelle devront également s'engager à signer une charte de la diversité.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100468

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1640

Réponse publiée le : 6 mars 2012, page 2066